

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

2025 23

DE LA COMMUNE DE GABRE

Nombres de membres

Séance du 13 novembre 2025

En exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

Qui ont pris part à la délibération : 9

Nombre de procuration : 1

Votes pour : 9

Vote contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le treize novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DEJEAN Jean Paul, maire

Etaient Présents : BORDIN Fabrice, CARLES Monique, EYCHENNE Gilles, FOURNIÈ Arièle, LAFFONT Jacqueline, PAGÈS Nelly, SOUILA Caroline.

Etaient excusés : SOUBIES Sébastien.

Etaient absents : BALANSA Jean Louis, WIJNEN Wilm.

Procuration : SOUBIES Sébastien a donné procuration à DEJEAN Jean Paul.

Secrétaire de séance : CARLES Monique.

Date de convocation :

07 novembre 2025

Date d'affichage :

07 novembre 2025

TRAVAUX DE ROUTES SOUS MANDAT 2026

Le maire rappelle au conseil municipal que certains chemins de la commune ne sont pas goudronnés.

En 2025, le conseil avait décidé de faire le chemin de La Laque et de Rieutaihol, et avait prévu de faire celui du Pontet d'en Bas en 2026.

Un devis a été demandé à la Communauté de Commune Arize-Lèze, qui a la compétence de réaliser les travaux sous mandat.

-	Chemin du Pontet d'en Bas	17 585,00 € HT	19 550,00 € TTC
---	---------------------------	----------------	-----------------

Le maire demande au conseil de délibérer, pour pourvoir déposer les dossiers de demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR et au Conseil Départemental dans le cadre du FDAL.

Après délibération le Conseil Municipal à

POUR : 9	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	PROCURATION : 1
----------	------------	----------------	-----------------

DECIDE de réaliser en 2026 le chemin du Pontet d'en Bas :

Total	17 585,00 € HT	19 550,00 € TTC
-------	----------------	-----------------

D'INSCRIRE les crédits suffisants au budget communal 2026 ;

MANDATE Monsieur le Maire de solliciter des aides auprès de l'État dans le cadre de la DETR, et Conseil Départemental, dans le cadre du FDAL selon le plan de financement ci-dessous :

État DETR 2026	5 275.00	30.00%
Département FDAL	7 913.00	45.00%
Autofinancement	4 397.00	25.00%
Total	17 585.00	100.00%

ADOpte le plan de financement ;

AUTORISE Monsieur le Maire à faire toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires pour la réalisation des travaux

Ainsi fait et délibéré à Gabre, le jour, mois et an que ci-dessus.

CARLES Monique
Secrétaire de séance



DEJEAN Jean Paul
Maire de Gabre



Le Maire,
Certifie exécutoire la présente délibération qui a été reçue en Sous-Préfecture le 14 novembre 2025 et publiée le 14 novembre 2025